



MAIRIE d'OPTEVOZ

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 10 juillet 2023, le conseil Municipal de la commune d'OPTEVOZ a décidé de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et défini les modalités de concertation.

Cette délibération peut être consultée en Mairie et sur le site internet de la commune : www.optevoz.fr → rubrique Commune d'Optevoz → révision PLU 2023.

Des observations peuvent, dès à présent, être formulées :

- soit par écrit, dans le registre ouvert à cet effet, à la mairie
- soit par courrier adressé à la mairie
- soit par mail à l'adresse : mairie.optevoz@wanadoo.fr